

RAPPORT D'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON ENSEMBLE, DE SES COMITES SPECIALISES ET DE CHACUN DE SES MEMBRES POUR L'ANNEE 2022

I. CONTEXTE

Attendu que conformément aux règles de bonne gouvernance instituées par la Circulaire n°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des Etablissements de Crédit et des Compagnies Financières de l'UMOA (ECCFU), notamment l'article 17, le Conseil doit au moins une fois par an, procéder seul ou avec l'aide d'experts externes, à sa propre évaluation dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres.

Attendu que les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un rapport présenté à l'Assemblée Générale.

Le présent rapport rend compte à l'Assemblée Générale du résultat de cette évaluation qui concerne l'année 2022.

II. DÉMARCHE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du Conseil d'administration d'ORAGROUP S.A. pour l'année 2022 a été réalisée sous forme de questionnaire visant à évaluer les domaines suivants :

Au niveau du Conseil

- Responsabilités essentielles
- Obligations vis-à-vis de l'organe exécutif
- Structure et composition
- Organisation et fonctionnement
- Comités spécialisés
- Déontologie, éthique gouvernance et principes de bonne conduite

Au niveau des cinq (5) comités du Conseil

- Respect du contenu de la charte
- Processus de désignation des membres
- Déroulement des réunions
- Formation des membres et les moyens mis à disposition

- Comptes-rendus au Conseil
- Déontologie, éthique gouvernance et principes de bonne conduite

Au niveau des membres du Conseil

- Compétences personnelles (*motivation, intégrité, loyauté, indépendance d'esprit*)
- Qualités cognitives et fonctionnelles (*esprit d'analyse et de synthèse, objectivité, ouverture d'esprit, sens de l'éthique, esprit d'équipe, écoute et sensibilité, communication, influence, vision, sens politique, sens de responsabilité, esprit des décisions et de solidarité, sens de la gestion*)

Les membres du Conseil ont rempli les questionnaires d'évaluation en ligne en classant une liste d'énoncés selon l'échelle suivante : Oui (*Perfectible Très satisfaisant*) / Non / N/A.

III. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

a. Fonctionnement du Conseil

Au cours de l'année 2022, la composition du Conseil d'Administration d'ORAGROUP S.A. a été ramenée de onze (11) à dix (10) membres, avec quatre administrateurs indépendants. Le Conseil compte une seule femme sur ces dix membres. Sauf en cas d'urgence, les administrateurs sont convoqués dans un délai raisonnable.

En 2022, le Conseil s'est réuni huit (8) fois, les 8 février, 25 avril, 27 juin, 7 juillet, 9 août, 20 septembre, 25 novembre et 20 décembre. Les réunions se sont tenues en présence physique et par visioconférence avec au moins trois administrateurs réunis sur un même site et la présence de la direction générale.

La durée moyenne des réunions est de 3 heures et le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil est de 95 %.

La durée des séances est considérée comme adéquate par rapport à l'ordre du jour et aux débats qui sont nécessaires. Ceux-ci sont jugés efficaces et de qualité. Les sujets abordés au cours des réunions du Conseil sont bien en conformité avec les missions attribuées au Conseil. En outre, le déroulement des séances ainsi que l'implication dans les délibérations et la participation effective de chacun des administrateurs à celles-ci sont bons. La mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration est satisfaisante. Aussi, les résultats de cette évaluation ont fait ressortir une satisfaction globale des membres du Conseil sur la fréquence des réunions et la qualité des présentations.

Toutefois, des points d'amélioration ont été formulés et qui sont :

- Le délai de mise à disposition de la documentation du Conseil
- La mise en œuvre et le suivi des recommandations
- Le quota de femme dans les conseils
- La gestion du temps lors des réunions
- Fréquence des réunions de stratégie

b. Fonctionnement des comités du Conseil

Les comités sont au nombre de cinq :

- Le comité d'audit
- Le comité des risques
- Le comité d'investissement et de stratégie
- Le comité d'éthique et de bonne gouvernance
- Le comité des ressources humaines et des rémunérations

Chacun de ces comités est doté d'une charte qui définit son rôle et ses missions. Cette année les évaluations des comités ont été également faites en ligne de façon digitalisée.

Les réunions de ces comités ont lieu dans un délai suffisant avant la tenue du Conseil d'Administration. Ces comités rendent compte régulièrement de leurs missions au Conseil et lui transmettent un rapport de leurs recommandations.

Au regard du résultat des évaluations reçues, par domaines évalués, le fonctionnement des comités paraît satisfaisant. Les points d'amélioration commun à tous les comités sont les délais de transmission des documents aux membres. Les points ci-après restent à parfaire pour les comités suivants :

Comité d'éthique et de bonne gouvernance :

- En dehors du point sur les délais de transmission des documents aux membres, aucun autre point à parfaire n'a été signalé.

Comité d'audit :

- Aborder avec l'auditeur externe, la question de la performance sur la base de critères clairs et permettant d'identifier des possibilités d'amélioration pour pouvoir recommander sa réélection.

Comité des Ressources Humaines :

- La qualité des documents envoyés par le secrétariat qui mérite quelque fois des clarifications complémentaires.

Comité des Risques :

- Améliorer le temps alloué aux discussions et aux prises de décision
- Améliorer la qualité et la pertinence des informations communiquées aux membres ainsi que les ressources nécessaires mis à leur disposition pour l'atteinte des objectifs
- La prise en charge tardive de certains sujets au regard des délais imposés par la réglementation
- La qualité des documents envoyés par le secrétariat qui mérite quelque fois des clarifications complémentaires.
- L'adaptation du planning des réunions au calendrier des membres

Comité d'investissement et de stratégie

- Elaborer un calendrier annuel des réunions en début d'exercice

c. L'autoévaluation des membres du Conseil

Il ressort de cette auto-évaluation que les administrateurs disposent globalement des compétences personnelles leur permettant d'exercer convenablement leur mandat. Les qualités cognitives et fonctionnelles des membres du Conseil sont également satisfaisantes et suffisantes pour leur permettre de mener à bien les travaux. Par ailleurs, les administrateurs s'estiment suffisamment satisfaits de leur niveau de formation. Toutefois, le niveau de préparation des administrateurs avant la réunion du conseil reste perfectible.

IV. CONCLUSION

Le Conseil est satisfait des résultats pour l'année 2022 et travaillera à améliorer les domaines désignés comme nécessitant des améliorations.

Le Président du Conseil